

LA MUNICIPALITÉ D'YVERDON-LES-BAINS ADRESSE À LA POPULATION LES MESSAGES SUIVANTS :

Face à la pandémie, la Municipalité constate que « la situation est très sérieuse, il faut protéger la population et les collaborateurs, et prendre des mesures fortes et urgentes afin d'éviter les contacts personnels ». Elle recommande vivement aux plus de 65 ans et aux personnes vulnérables de se conformer aux décisions du Conseil fédéral et de rester chez eux. Sous l'autorité de la Municipalité, les services de la Ville mettront prochainement à disposition une ligne téléphonique spéciale au 024 423 68 00 à l'intention des groupes à risques, afin de leur venir en aide. Cette structure sera opérationnelle dès le 23 mars à 13h, et proposera notamment la livraison de denrées alimentaires ou de produits pharmaceutiques.

L'ADMINISTRATION CONTINUE À TRAVAILLER

Conformément à l'arrêté cantonal du 16 mars 2020 relatif aux mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du coronavirus COVID-19, les guichets de l'administration de la Ville d'Yverdon-les-Bains sont fermés. Mais l'administration continue à travailler, pas seulement en télétravail. Les services de la Ville assurent notamment les prestations suivantes en plein air sur le territoire de la commune :

- Sécurité publique
- Voirie
- Entretien des espaces verts
- Entretien des réseaux d'eau et d'électricité

FONCTIONNEMENT DE LA DÉCHÈTERIE

- **Limitation du nombre de voitures à 5 sur la plateforme**, cela permet de limiter le nombre de personnes rassemblées dans le respect des prescriptions du canton qui limite à 10 personnes.
- **Fermeture de la déchèterie le samedi** : cette mesure est nécessaire pour protéger notre personnel et pouvoir s'épargner l'engagement d'auxiliaires que nous mettrions en danger. L'ouverture de 5 jours sur 7, dans cette situation, est à notre avis amplement suffisante.

INSTALLATIONS SPORTIVES FERMÉES

Afin d'éviter les contacts de plus de 5 personnes, en application des dispositions prises par le Canton et la Confédération, les espaces sportifs suivants sont interdits d'accès :

Parc des Rives :

- 2 Terrains de basket
- Le street workout
- 2 terrains de beach-volley
- 2 mini-pitches
- Le skatepark

La plage :

- 2 terrains de beach-volley

Les Moulins :

- 1 terrain de basket
- 1 mini-pitch

Les Isles :

- Les terrains sportifs (basket)

Pierre de Savoie :

- Terrain synthétique multi sports (basket, handball, foot)

Cheminet :

- Terrain synthétique multi sports (basket, handball, foot)

Villette :

- Terrain multisports

Nous vous rappelons toutefois qu'il est permis de sortir et d'avoir des activités en extérieur dans des endroits permettant de respecter les distances sociales prescrites (campagne, forêt, montagne). Nous vous encourageons donc à rester actifs tout en respectant les directives de la Confédération dont, notamment, la distance de 2m entre les personnes, tout âge confondu.